



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2013

L'an deux mil treize, le jeudi vingt juin à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le quatorze juin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **12**

Nombre de votants : **18**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Claude POUPINOT, Yannick AUTIN, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Laurent COCHELIN, Bernard BARAUD, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Alain THUILLIER, Thierry MOUCHARD.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Christian TALON, Olivier COURTOT.

Pouvoirs : Laurent COCHELIN à Brigitte COMPETISSA, Bernard BARAUD à Philippe REY, Frédéric ECALLE à Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Laurent VINCELOT à Alain CHAUFFIER, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD à Yannick AUTIN.

Secrétaires de séance : Raymond CAILLETON, Bruno PAROLDO.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2013

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 16 Mai qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil du 16 Mai 2013.

CONVENTION CRENAU POUR PROGRAMMATION DE LA FETE COMMUNALE « AU DETOUR D'UN BIEF »

L'association CRENAU a travaillé sur la programmation de la fête communale qui aura lieu les 6 et 7 septembre prochains. La programmation de la soirée du 6 septembre étant assurée par F2R en fête, CRENAU propose pour le 7 septembre :

- Compagnie LES AIGUISEES (spectacle de clown décalé) : « ça va trancher » 2 X 45' à 11 h 30 et 15 h 30
- Déambulation d'un magicien jusqu'à 17 h 00
- Compagnie KIKI LUTIN (spectacle jonglage humour « SLAM »)
- Compagnie ALORS LA « Les Swingopattes » 50 ' vers 18 h 30
- Groupe TRISTAN EFFROY ET LES BICYCLETTES (chanson Française) à 20 H 00
- Dj de 22 H 00 à 02 H 00 du matin (démontage dans la nuit)

Le budget est de 10 000.00 € et comprend :

Programmation	6 220.00
Techniciens (2)	1 000.00
Frais de déplacements	550.00
Locations techniques	1 300.00
SACEM	700.00
Divers	200.00
Total	9 970.00
	Arrondi à 10 000.00

L'installation technique est prévue à partir du 4 septembre 2013 (électricité, son, lumière, installation de la technique de la scène et c...).

La gestion des loges, le 7 septembre est prévue par l'association CRENAU le 7 septembre.

Le Katering , le repas et l'hébergement des artistes, techniciens et bénévoles de l'association restent à la charge de la Commune.

La convention prévoit le versement de 50 %, soit 5 000.00 € deux mois avant l'évènement et le solde après la manifestation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

FERMETURE DE LA REGIE DES FERMAGES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la location des jardins situés dans le quartier des Chambeaux ayant été portée à 5.00 € par parcelle et par an, il est maintenant possible d'émettre des titres de recette pour percevoir les loyers. C'est pourquoi Madame la trésorière de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN propose que cette régie soit fermée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette fermeture.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSULTATION DES BANQUES POUR UN EMPRUNT DE 400 000.00 € DESTINE A PARTICIPER AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Les banques BANQUE POSTALE, CAISSE D'EPARGNE, CREDIT AGRICOLE et CREDIT MUTUEL ont répondu à la consultation :

BASE 400 000.00 € - REMBOURSEMENT SUR 15 ANS				
BANQUE	TAUX LE PLUS BAS	PERIODICITE	ECHEANCE ANNUELLE	COUT GLOBAL ET FRAIS DE DOSSIER
BANQUE POSTALE	3.52 %	TRIMESTRIELLE	AMORTISSEMENT CONSTANT ECHEANCES DEGRESSIVES	508 220.43 FD 800.00
CAISSE EPARGNE	3.58 %	TRIMESTRIELLE	34 580.76	518 711.40 FD : 400.00
CREDIT AGRICOLE	2.95 %	MENSUELLE OU TRIMESTRIELLE	33 032.64 ou 33 097.00	495 489.21 ou 496 455.15 FD : 600.00
CREDIT MUTUEL	3.78 %	TRIMESTRIELLE	35 059.80	NON PRECISE FD : 800.00
BASE 400 000.00 € - REMBOURSEMENT SUR 20 ANS				

BANQUE POSTALE	néant				
CAISSE EPARGNE	néant				
CREDIT AGRICOLE	3.22 %	MENSUELLE OU TRIMESTRIELLE	27 152.40 ou 27 204.16	ou	543 048.20 ou 544 083.53 FD : 600.00
CREDIT MUTUEL	4.15 %	TRIMESTRIELLE	29 533.04		NON PRECISE FD : 800.00

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 400 000.00 € à rembourser sur 15 ans par échéances mensuelles, soit pour un taux de 2.95 %.

Ont voté pour : 17

Abstention : 1

CONCERT DANS L'EGLISE

Madame le Maire a rencontré les membres de l'association « CHŒUR DE L'AUNIS ». Elle propose au Conseil Municipal d'accueillir cette chorale ainsi que l'orchestre AMATINI pour un concert dans l'église de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, le 25 Octobre prochain à 20 H 30.

Ce concert, intitulé « Vivaldi Hors Saisons » durera 90 minutes. Les musiciens interpréteront des œuvres du répertoire baroque italien, notamment d'Antonio VIVALDI (Crédo RV 591 – Gloria RV 589 – Arie RV 593) et d'Alessandro Marcello.

Le montant demandé pour ce concert est de 500.00 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de cession de spectacle correspondant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Elle demande également au Conseil Municipal de fixer un prix d'entrée pour cet évènement.

Le prix d'entrée pourrait être fixé à 5.00 € (gratuit jusqu'à 12 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix d'entrée à 5.00 € (gratuit jusqu'à 12 ans).

AVENANT QUADRIPARTITE A LA CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS RADIOTELEPHONIQUE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le relais radiotéléphonique SFR étant situé sur le château d'eau, la convention doit être transférée au SMEPDEP de la Courance. Les services juridiques de SFR ont pour cela établi un avenant à la convention en date du 16 Juin 2011. Cet avenant doit être signé par :

- Le SMEPDEP de la vallée de la Courance,
- La Commune de Frontenay-Rohan-Rohan,
- La SAUR
- La société Française de radio téléphonie (SFR)

Les termes de cet avenant ont été vérifiés et approuvés par les parties.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ADHESION OPTIONNELLE - SERVICES RETRAITES DU CDG 79

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la mission optionnelle proposée par le CDG 79 pour une nouvelle période de 3 ans, du 01.08.2013 au 31.07.2016.

Les tarifs des prestations sont définis comme suit :

- Immatriculation de l'employeur : 23.00
- Affiliation : 12.00
- Demande de régularisation de services : 23.00
- Validation des services de non titulaire : 31.00
- Rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) : 46.00
- Liquidation des droits à pension – pension vieillesse normale : 46.00
- Liquidation des droits à pension – pension /départ et/ou droits anticipés : 55.00
- Rendez-vous personnalisé au Centre de Gestion (estimation de pension, étude de droits, conseils...) : 31.00
- Droit à l'information – envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : 15.00 par heure

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSULTATION DIAGNOSTIC AMIANTE ECOLE LA FONTAINE

Une consultation a été lancée le 15 Mai dernier auprès de 6 entreprises afin d'obtenir des offres pour la réalisation d'un diagnostic amiante des bâtiments existants faisant l'objet de la seconde phase de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire LA FONTAINE.

La remise des plis a été fixée au 10 Juin.

Les offres des cabinets sont les suivantes :

	Prix HT	Prix TTC	OBSERVATIONS
APAVE	500.00	598.00	Prélèvement et analyse : 70.00 € HT
AGENDA DIAGNOSTICS 79	2 600.00	3 109.60	En cas de prélèvement amiante, les frais d'analyse en laboratoire agréé seront facturés 70.00 € TTC par prélèvement
ADN 79	1 150.00	1 375.40	Analyse MOLP 48.00 € HT, META 62.00 € HT
CABINET FRADIN WIART	500.00	598.00	Tarif hors coût éventuel de prélèvement et d'analyse de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (60.00 € HT – 71.76 € TTC)
BUREAU VERITAS	1 100.00	1 315.60	Vacation : 450.00 € HT la ½ journée , 800.00 € HT la journée. Analyse MOLP ou META : 65.00 € HT (77.74 € TTC)
SOCOTEC	750.00	897.00	Prélèvement et analyse : 70.00 € HT (83.72 € TTC)

Nota : nombre de prélèvements à prévoir : 4 à 5 (selon 1^{er} diagnostic réalisé par APAVE).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette nouvelle mission à l'APAVE qui a fait le diagnostic amiante des bâtiments en cours de réhabilitation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSULTATION RESTAURATION SCOLAIRE MATERNELLE

Une consultation a été lancée le 23 Mai dernier auprès de 8 entreprises afin d'obtenir des offres pour la réalisation des repas pour l'école maternelle pour l'année scolaire 2013-2014. La remise des prix a été fixée au 17 Juin. Le tableau de présentation sera donc actualisé le jour du Conseil Municipal.

Prestataire	Tarif enfants	Tarif adultes	observations
RESTORIA	Pas de réponse		
SORESCOM	Pas de réponse		
JM RESTAURATION	Pas de réponse		
EUREST	Pas de réponse		
SPRC	2.55 € TTC (2.42 € HT)	3.90 € TTC (3.70 € HT)	Fabrication en liaison froide

			<p>sur le site de Poitiers puis mis en température à la chambre d'agriculture de NIORT et livraison en liaison chaude à FRR</p> <p>1 PRODUIT AB OU BIENVENUE A LA FERME PRAR MENU</p> <p>INTERVIENT A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 79 depuis 2013 (18 000 repas/an)</p>
SODEXO	Pas de réponse		
POITOU RESTO	<p>2.585 € TTC (2.45 € HT)</p> <p>2.637 € TTC (2.50 € HT) en 2012-2013</p>	<p>3.281 € TTC (3.11 € HT)</p> <p>3.217 € TTC (3.05 € HT) en 2012-2013</p>	<p>LIAISON CHAUDE</p> <p>Fournisseur des repas de l'école maternelle depuis 2 ans.</p>
ELIOR	Pas de réponse		

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de POITOU RESTO qui a déjà fournit les repas de l'école maternelle pendant l'année scolaire en cours et dont la qualité des prestations a été appréciée par les utilisateurs.

TARIFS REPAS ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Madame le Maire propose une augmentation d'environ 3 % (arrondi)

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs à compter du 01.08.2013
Enfants	2.27 €	2.35 €
Cantinières	2.27 €	2.35 €
Enseignants en surveillance	2.27 €	2.35 €
Enseignants	4.35 €	4.50 €
Autres adultes	4.35 €	4.50 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Par ailleurs, aucun service de restauration scolaire n'étant prévu le mercredi à l'école privée Saint Jeanne d'Arc, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter que les enfants de cette école qui sont inscrits aux activités proposées par l'association AVL le P'tit coin des mômes, prennent leur repas au restaurant scolaire municipal le mercredi midi.

Les enfants devront se présenter au restaurant scolaire munis d'un ticket de cantine préalablement acheté auprès du régisseur de la cantine à la Maire au prix en vigueur, soit 2.35 € pour l'année scolaire 2013-2014.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURE MARCHES IGAPE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2013, la convention IGAPE pour :

- Les produits surgelés
- Les viandes fraîches
- Les volailles fraîches
- La charcuterie, le jambon, les salaisons
- Les fruits et légumes
- Les produits laitiers et avicoles
- Les épiceries

La cotisation pour l'année 2013 est fixée à 300.00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA CAN

Un courrier de la préfecture a été adressé aux 29 communes qui composent actuellement la CAN au sujet des délibérations transmises au contrôle de légalité qui sont incomplètes ou irrégulières.

Ainsi :

- Le tableau de répartition sur lequel ont délibéré les communes n'a pas toujours été joint
- La délibération comporte parfois des éléments contradictoires, ce qui est par exemple le cas si le nombre total de délégués indiqué ne correspond pas à celui qui est réparti entre les communes par cette même délibération. **Il convient dès lors que le conseil municipal prenne une nouvelle délibération (cas de Frontenay-Rohan-Rohan).**

Le Conseil Municipal se prononce à nouveau sur les questions suivantes :

1 – sur le fait de porter la composition du futur conseil communautaire à 100 délégués conformément au tableau de composition et de représentation des communes membres :

Ont voté pour : 14

Abstention : 2

Contre : 2

2 – sur le principe que dans les communautés d'agglomération, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul délégué, elle désignera dans les mêmes conditions un délégué suppléant : le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3 – sur la dénomination du nouvel EPCI « Communauté d'agglomération du Niortais » :

Ont voté pour : 17 ; contre : 1

4 – sur la localisation du siège social 140, rue des Equarts – BP 193 – 79006 NIORT CEDEX

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOBILIER URBAIN

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la société GRAPHIC AFFICHAGE pour l'installation de mobiliers urbains (sucettes-vitrines) pour l'information de format 2m2, double face, sur le domaine public moyennant le droit pour ladite société de faire sur une face de ces mobiliers de la publicité. L'autre face est réservée à l'usage de la ville de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN pour des informations à caractère général ou local.

L'emplacement du mobilier mis à disposition est proposé au niveau du n°66 rue Amédée et Norbert Migault.

Les frais d'investissement et de fonctionnement seront supportés par la société Graphic Affichage et n'entraîneront aucune charge sur le budget communal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX

RAPPEL JUILLET 2013	JEUDI 11 JUILLET
SEPTEMBRE 2013	JEUDI 5 SEPTEMBRE 2013
OCTOBRE 2013	JEUDI 10 OCTOBRE
NOVEMBRE 2013	JEUDI 7 NOVEMBRE
DECEMBRE 2013	JEUDI 12 DECEMBRE 2013
JANVIER 2014	JEUDI 9 JANVIER 2014

Madame le Maire donne au Conseil Municipal un bilan du spectacle de grande qualité présenté dans le cadre du « Mondial clowns », le mardi 11 Juin dernier. 83 entrées payantes ont été recensées ainsi qu'une soixantaine d'entrées gratuites (enfants jusqu'à 12 ans).

La fête de l'école maternelle Jean Rostand s'est déroulée le 15 juin dernier. Les enfants ont présenté un spectacle original préparé avec l'appui de la compagnie « Boutabou ».

En raison des travaux de réhabilitation en cours, la fête de l'école élémentaire se déroulera le 28 Juin prochain sur la place de l'église.

Les orages et surtout la grêle tombée le dimanche 16 Juin sur la commune ont fait de nombreux dégâts. Les services techniques municipaux sont intervenus immédiatement. Malgré l'importance des dégradations, l'état de catastrophe naturelle ne sera toutefois pas prononcé par décret.

La fête de la musique aura lieu le 21 Juin. En fonction de la météo, elle se déroulera sur la place de l'église ou dans la salle polyvalente.

Le samedi 22 Juin, se déroulera à la salle polyvalente, le gala de danse de l'association SEP-DANSE.

Les jeunes Musicales de France proposeront aux scolaires un concert « Berimba » le 18 novembre prochain. Une participation de 1.00 € par enfant est suggérée par l'association.

Une réunion avec les associations a eu lieu le 17 Juin sur le thème des nouveaux rythmes scolaires.

Les trois agents assurant l'entretien des locaux de l'école élémentaire étant en arrêt de maladie, la commune a du trouver du personnel intérimaire pour effectuer leur remplacement.

Madame le Maire a reçu une invitation pour une réunion le 26 Juin prochain à Mauzé sur le Mignon en vue de la création d'un groupement de jeunes footballeurs pour le département des Deux-Sèvres.

Le lancement des marchés des saveurs du Marais est prévu le 21 Juin. L'inauguration aura lieu le 28 Juin.

En raison de la reprise de l'instruction des permis de construire et de la nécessité pour l'ensemble des communes de la CAN d'utiliser un même logiciel en vue du partage des données, les horaires de réception du public du service urbanisme seront retreints à compter du 1^{er} Juillet. Le service sera ouvert au public chaque matin et sur rendez-vous les après-midi.

Le 5 Juillet prochain, l'association des commerçants et artisans « ACTIF » proposera aux Frontenaysiens un concert devant le bar-PMU « le Monaco ».

La Poste souhaite implanter 3 nouveaux coffres-relais pour la distribution du courrier. Ces coffres seront implantés rue du Bief Chabot, rue du Bignon et dans le quartier des Tonnelles.

Monsieur Yannick AUTIN constate que la partie non refaite de la rue de la Broute est déformée. Un panneau d'avertissement sera installé à cet endroit.

Monsieur Claude Poupinot a reçu les réclamations d'habitants du lieu-dit « Gloriette » qui ne reçoivent pas les publications communales (agenda, plans, Trait d'Union »).

A la demande de Monsieur Poupinot, Madame le Maire précise que la Commune d'Amuré ayant renoncé à la suppression du bureau de vote de l'école de LAGORRE, la nouvelle répartition envisagée à Frontenay-Rohan-Rohan est reportée.

Monsieur Poupinot a participé aux essais de circuits Pédibus. Le dernier essai avant la prochaine rentrée scolaire a eu lieu le 4 Juin dernier et a regroupé 13 jeunes élèves pour un circuit et 6 jeunes élèves pour l'autre circuit.

Madame Brigitte Bonnaud-Touchard demande si le projet d'aménagement de l'entrée de bourg est réalisable prochainement. Madame le Maire lui répond que les aménagements, évalués à 150 000.00 € ne pourront pas être envisagés prochainement pour des raisons budgétaires.

Messieurs Thierry Alleau et Joël Germain représentant la commune dans les syndicats de la Courance et de la Guirande constatent la dissolution de ces syndicats de rivières au profit du nouveau Syndicat des Trois Rivières.

Monsieur Raymond Cailleton annonce que 2 appartements « sociaux » sont maintenant rénovés par les services techniques municipaux. Un Troisième appartement situé à l'étage devra également faire l'objet de travaux de rénovation.

Monsieur Alain Chauffier a assisté à la réunion organisée en collaboration avec le syndicat de Pays du Marais en vue de proposer un programme de plantations des haies. D'autres actions seront proposées à l'avenir.

La séance se termine à 22 heures.